

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la Conférence de Londres : l'attitude du Parlement français. — Politique extérieure et politique intérieure : le travail parlementaire aurait besoin d'être dirigé. — Au Parlement britannique : un ami de la France, lord Grey, parle du pacte de garantie.

C'était inévitable : le résultat, en partie négatif, des conversations de Londres ne pouvait pas ne pas avoir sa répercussion sur le moral des milieux parlementaires.

Dès son retour à Paris, M. Poincaré a pu s'en rendre compte et noter que l'ambition d'aspirants-ministres est toujours en éveil.

M. Poincaré, qui a de bonnes raisons de ne point redouter un débat, s'est empressé d'annoncer, pour vendredi, des déclarations à la Chambre.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes nous ignorons ce que furent les déclarations présidentielles et l'allure adoptée par le débat.

Nous n'en sommes que plus libres pour affirmer nettement que l'heure n'est guère propice à l'ouverture d'une crise ministérielle, l'heure n'est même pas venue encore de juger la politique de M. Poincaré.

Ne convient-il pas, en effet, de laisser le Président du Conseil donner toute sa mesure, conduire au terme son programme, pour l'apprécier ?

Or, ce n'est guère que dans le courant de janvier et suivant la tournure prise par le problème des réparations, que les positions deviendront nettes, qu'on pourra par suite, dire si le ministre Poincaré est usé, ou au contraire raffermi.

Ainsi, la stricte justice veut que, pour estimer un homme et une œuvre, celle-ci ait été développée jusqu'à sa conclusion.

Quant à l'éventualité d'une crise ministérielle, on ne voit pas quel en serait le profit pour la nation ; on peut penser ce qu'on voudra de la politique du gouvernement, quels que soient les mérites présumés de ses successeurs éventuels, leur heure n'a pas sonné.

La raison ? Notre confrère la *Journal Industrielle* la définit en ces termes :

Durant la quinzaine qui nous sépare de la reprise des conversations interalliées, M. Poincaré doit pouvoir se recueillir et travailler en pleine liberté d'esprit. Si les entretiens de Londres ont paru, peut-être, pêcher par manque de préparation, on n'améliorera pas la position des négociateurs français à la prochaine Conférence en usant d'ici là leur sang-froid et leurs forces dans des discussions vaines. Discussions d'autant plus vaines qu'un Ministère nouveau, à supposer que le Ministère actuel tombât, se présenterait fatalement devant nos alliés sans avoir eu le temps même d'entrouvrir les dossiers.

A l'heure actuelle la situation nous paraît nette. Les premières semaines de l'année 1923 seront extrêmement importantes ; tous les problèmes de politique étrangère qui touchent la France seront abordés et peut-être réglés d'une façon définitive. Dès lors, ce qu'il faut, c'est que le gouvernement français sache ce qu'il veut, arrête un plan d'action, en vue de s'y tenir.

Cette nécessité, pour le gouvernement, de fixer une fois pour toutes, les directives de sa politique extérieure apparaît d'autant plus que d'autres soins appellent le cabinet.

M. Poincaré a dit que la politique étrangère primait la politique intérieure. C'est exact.

Mais est-ce une raison pour négliger complètement les affaires intérieures de la nation ?

Non ! D'autant que dans les circonstances présentes, le rôle du gouvernement est considérable.

C'est un fait que la Chambre est incapable de discipliner son travail : la discussion du budget le prouve avec évidence.

Les raisons de cet état de choses ?... A quoi bon les rechercher ! Disons simplement que l'œuvre délicate accomplie par la Chambre provient d'un manque de direction : les cadres, les chefs, dirait-on, font défaut.

Par suite, il importe que le gouvernement ait, avec l'autorité suffisante, le répit de discipliner le travail parlementaire, car, l'œuvre à réaliser est considérable.

N'y a-t-il pas d'abord à voter le

budget ? Ne parle-t-on pas de trois douzièmes provisoires ?

Un pareil retard ne peut se justifier devant l'opinion que par un véritable effort d'assainissement financier et de réforme fiscale.

Le Sénat a manifesté à plusieurs reprises son intention d'examiner les choses de près.

Mais il est évident que rien ne sera fait de sérieux qu'avec la collaboration assidue et autorisée du gouvernement.

Faute de cette reprise en main du problème budgétaire par le gouvernement, on aboutirait, après des discussions plus ou moins incohérentes, à une œuvre bâclée, dont l'influence serait déplorable sur le crédit et sur les affaires.

Par ailleurs, le vote du budget ne constitue pas toute la tâche du Parlement : de fort nombreuses et de fort importantes lois, d'ordre social en particulier, sont en instance devant la Chambre.

Va-t-on les renvoyer indéfiniment aux calendes grecques ?

Mais comment la Chambre examinera-t-elle et votera-t-elle tous ces projets de loi, si elle n'est pas dirigée par un gouvernement vigoureux et qui puisse ne pas se consacrer exclusivement aux problèmes extérieurs ?

La conférence de Londres a eu son contre-coup au Parlement britannique : Communes et Chambre des lords ont discuté des questions agitées par les Premiers ministres : dettes interalliées, réparations, occupation de la Ruhr, chômage britannique furent tour à tour examinés.

Ce qui nous intéresse surtout dans le débat, c'est l'intervention, à la Chambre Haute, du vicomte Grey.

Le leader libéral a parlé en sincère ami de la France : d'une part, il a préconisé l'annulation sans contrepartie des dettes des Alliés européens ; d'autre part, il a déclaré que si les pactes de garanties avaient été ratifiés, le problème des réparations serait depuis longtemps résolu.

En développant, ce second point, lord Grey a montré combien il comprenait exactement le fond même des préoccupations françaises, il a mis en pleine lumière le nœud de tout le problème des réparations : la volonté de notre pays d'assurer avant tout sa sécurité.

Le pacte franco-britannique et le pacte franco-américain garantissaient à notre voisin que dans l'éventualité où l'Allemagne l'attaquerait de nouveau, elle pourrait compter sur toute la force militaire de l'empire britannique et des Etats-Unis.

Ces traités disparus constituaient une partie tout aussi importante du règlement général que le traité de Versailles lui-même. Pourtant ces pactes n'existent plus.

Et lord Grey de proposer à ses compatriotes de se mettre à la place des Français pour apprécier leur conduite :

Je demanderais aux Anglais qui critiquent la France, qui l'accusent d'être agressive et de vouloir agir seule, de réfléchir un moment et de voir quels auraient été leurs sentiments s'ils s'étaient trouvés à la place des Français, s'ils avaient considéré ces deux plans comme indispensables, s'ils avaient compté sur eux non pas tant pour obtenir des dédommagements, mais surtout pour assurer la sécurité de leur pays.

Et, comme s'il voulait faire justice devant l'opinion britannique des odieuses insinuations lancées l'autre jour par Lloyd George à l'adresse de la France, lord Grey précise avec insistance que notre pays, alors même qu'il songe à la Ruhr, aspire essentiellement à assurer sa sécurité :

« Si M. Bonar Law et ses collègues trouvent, dit-il, qu'il est difficile de négocier avec le gouvernement français au sujet des réparations, et pensent que celui-ci est trop porté à la violence, c'est parce que ces Français, bien qu'ils ne l'admettraient peut-être pas, recherchent non pas surtout des indemnités, mais veulent assurer la sécurité de leur pays et croient pouvoir le faire en occupant les territoires allemands. »

Enfin, comparant la situation actuelle à l'état de choses qui régnerait si les pactes de garanties avaient été signés par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, lord Grey déclare :

« Si ces traités existaient encore, les Etats-Unis, la France et nous serions associés et poursuivions la même politique. »

Alors, la France n'aurait pas à redouter une nouvelle invasion, le problème des réparations aurait été résolu il y a bien longtemps, nous aurions fixé le montant total des réparations, stabilisé le change allemand, empêché la chute du mark, et à l'heure actuelle, le Reich aurait versé à la

France des sommes bien plus élevées que celles qu'il lui a réellement payées.

Peut-être ce dernier tableau est-il un peu trop embelli ! N'empêche que bien des difficultés, et des plus graves, seraient résolues, si la France n'éprouvait pas toujours l'inquiétude de sa sécurité.

M. D.

La question des dettes interalliées

A l'issue de la Conférence de Londres une confusion incompréhensible s'est produite non seulement dans l'opinion publique, mais aussi, semble-t-il, dans les milieux parlementaires : on a cru que les conversations des Premiers ministres avaient roulé presque exclusivement sur la question de la Ruhr.

De là, l'inquiétude, parfois vive, qui s'est manifestée en présence d'un ajournement des conversations, à cause, en apparence, de la seule occupation de la Ruhr.

La vérité est tout autre et, si on avait fait l'effort de s'en rendre compte, on se serait aperçu que toute alarme, même légère, était injustifiée et que somme toute, le bilan de l'entrevue de Londres se soldait par un bénéfice réel.

Ne l'avons-nous pas dit dès le premier jour ?

Mais voici que les discussions, engagées tant devant le Parlement britannique que devant les Chambres françaises, viennent confirmer notre confiance.

Qu'apercevons-nous, en effet, à la lumière de ces débats parlementaires ? Nous voyons que la question des dettes interalliées, non seulement a été posée, mais même est presque en bonne voie de solution.

Serait-ce donc un maigre résultat que l'abandon par M. Bonar Law de la note Balfour du début d'août ?

Pour apprécier le chemin parcouru, n'oublions pas que c'est cette fameuse note qui a déterminé l'échec total de la conférence de Londres du mois d'août et le désordre qui a découlé de cet insuccès.

Surtout qu'on ne vienne pas nous dire que M. Bonar Law a été extrêmement discret et réservé, qu'il n'a pas formulé de propositions concrètes !

S'agissait-il à Londres d'autre chose que de poser des principes, de définir des orientations ?

Peut-on supposer que M. Bonar Law a été moins explicite parlant à ses collègues des gouvernements alliés que s'adressant au parlement anglais ? Eh bien, à la Chambre des Lords, il a déclaré en propres termes :

« Nous consentirions, en fin de compte, un certain risque de ne pas recevoir autant des Alliés et de l'Allemagne que nous pourrions avoir à payer aux Etats-Unis. »

Ainsi, l'Angleterre consent à ne plus être intégralement dédommée des paiements qu'elle fera aux Etats-Unis.

Ainsi, l'Angleterre consent à subir une perte réelle.

Voilà un sacrifice évident et dont il convient de reconnaître toute la valeur.

N'avions-nous pas raison d'affirmer — sans l'exagérer d'ailleurs — notre satisfaction des premiers résultats obtenus à Londres ?

Ne permettent-ils pas de bien augurer de l'avenir ?

Enfin, le geste de véritable générosité de M. Bonar Law ne commanderait-il pas de la part de M. Poincaré un geste équivalent, savoir le consentement à surseoir à l'occupation de la Ruhr jusqu'après le 15 janvier ?

Faut-il accuser le Premier français de faiblesse ?

Pour nous, nous persistons à penser qu'il a été heureusement inspiré.

M. D.

INFORMATIONS

Une déclaration de lord Salisbury

Le marquis de Salisbury a déclaré à la Chambre des lords : « Nous voulons, pour ainsi dire, renouer tous les fils qui unissaient avant la grande guerre les membres de la communauté européenne. Il est donc très important que nous maintenions avec la France et l'Italie, nos relations étroites. Je ne veux pas, naturellement, dire que notre politique doit être subordonnée à celle de la France, mais

nous devons essayer de marcher sur une voie parallèle à celle de notre voisine et chercher à nous conformer, autant que possible, au désir des Français, tout en n'oubliant pas le point de vue britannique. »

L'Allemagne contre Poincaré

Plusieurs journaux allemands, affirmant avec satisfaction l'espoir d'une crise prochaine du cabinet Poincaré à la suite de la Conférence de Londres.

De nouvelles propositions allemandes

On pense que M. Bergmann suivant certaines informations non encore confirmées, viendra à Paris, où il aurait des entretiens avec des personnalités compétentes. On annonce, d'autre part, que le cabinet s'emploiera, jusqu'au 2 janvier, à mettre au point de nouvelles propositions et que, par l'entremise de M. Bergmann ou d'une autre personnalité, il s'efforcera d'entrer à nouveau en relations avec les puissances alliées.

Un double jeu américain

La presse argentine exprime son étonnement de voir que tandis que les Etats-Unis prêchent le désarmement, ils envoient au Brésil une mission navale pour développer la marine de guerre et offrir des cuirassés.

L'« Argentina », notamment, dit que l'attitude des Etats-Unis est contraire au principe du panaméricanisme et encourage à la guerre.

M. Clemenceau et la question financière

Interviewé sur la question financière, M. Clemenceau a répondu :

« Sur ce point-là, il ne faut pas dire que le moment approche. Le moment est venu. Il faut que notre prochain budget montre au monde quelle espèce d'hommes nous sommes. »

Il y a un trou de quatre ou cinq milliards qu'on voudrait combler en faisant un autre trou. Cela est désormais inadmissible. Qu'on s'impose tous les sacrifices nécessaires : conversion, prélèvement ; il faut combler ce trou-là en prenant sur nous-mêmes ; et puis il y a des budgets à réviser : celui des réparations et aussi celui de la guerre. »

Pour l'Université française de Gand

Les étudiants de toutes les Universités de Belgique, ceux de Gand, de Liège, de Louvain et de Bruxelles, ceux de tous les établissements supérieurs du pays, ont manifesté en faveur du maintien de l'Université française de Gand.

Le nouveau président de la Confédération suisse

Les deux Chambres réunies du Parlement helvétique ont élu les membres actuels du gouvernement. Elles ont désigné le conseiller fédéral Scheurer comme président de la Confédération pour 1923.

Perse et Russie

Les rapports ne s'améliorent pas entre la Perse et la Russie des Soviets.

Le chargé d'affaires russe continue à se plaindre de l'attitude provocante qu'aurait le gouvernement du shah.

On signale des rassemblements de troupes bolchevistes sur la frontière caucasienne et des mouvements de la mer Caspienne.

La reine des Belges à l'Elysée

M. le Président de la République et Mme Millerand ont offert, jeudi matin, un déjeuner en l'honneur de la reine des Belges.

Bien que ce déjeuner eût un caractère intime, les honneurs militaires ont été rendus à la reine à son arrivée et à son départ.

MM. Marcel Cachin et Vaillant-Couturier condamnés par défaut

Statuant sur le cas de MM. Marcel Cachin, Vaillant-Couturier, députés de la Seine, et de M. Péri, gérant du « Conserit », impliqués tous trois

dans les poursuites intentées à ce journal, la onzième chambre correctionnelle a condamné chacun d'eux, par défaut, à six mois de prison et à 2,000 francs d'amende, pour provocation à la désobéissance adressée à des militaires.

La jurisprudence des pensions

Le Conseil d'Etat vient de confirmer l'arrêt rendu par la cour régionale des pensions de Riom contre le ministre des pensions qui avait rejeté la pension d'une veuve de guerre dont le mari était décédé à la suite de l'aggravation de la maladie qui l'avait fait réformer.

Le mariage de la veuve avec le pensionné était postérieur à la réforme du mari.

Cet arrêt fixe la jurisprudence.

Chambre des Députés

Séance du 14 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de la marine. M. Alquier proteste contre le licenciement des ouvriers spécialistes de l'arsenal de Toulon. M. Goude se plaint du licenciement des ouvriers d'arsenaux alors qu'on conserve trop d'amiraux.

L'amiral Guepratte regrette l'indifférence de l'opinion publique aux choses de la mer et dit la nécessité qu'il y a de développer notre marine pour sauvegarder nos colonies.

Dans la séance de l'après-midi, M. de Chappedelaine déclare que le budget de la marine a été soumis par la Commission des finances aux plus rigoureuses compressions. Il déplore l'insuffisance de notre défense côtière et de l'aéronautique navale.

M. Denise demande des explications au sujet du renforcement du cuirassé « France ».

M. Berthon trouve que le budget de la marine est trop élevé ; il ne votera pas les crédits. Il parle d'un mécanicien Marty pour lequel il réclame l'amnistie. M. Reiberti, ministre de la Marine, donne lecture d'une partie de l'interrogatoire de Marty qui a reconnu avoir organisé un complot et avoir eu l'idée de livrer le bateau, « pour gagner de l'argent qu'il voulait envoyer à sa famille ». Il déclare qu'il a eu l'idée de fuir en Russie, car il avait vu que c'était avantageux pour ses intérêts.

Après une intervention de MM. Guepratte et Brousse, l'incident est clos.

Séance du 15 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre a continué la discussion du budget de la marine.

MM. Alquier, Dupuy, de Lasteysrie, présentent diverses observations.

Dans la séance de l'après-midi, M. Poincaré, président du Conseil, s'explique sur l'attitude de la France vis-à-vis des Alliés. Le discours de M. Poincaré est très applaudi.

M. Tardieu prend la parole pour critiquer la politique du Gouvernement.

La discussion est suspendue ; une séance de nuit a eu lieu au cours de laquelle M. Forget a pris la parole au sujet des réparations.

Sénat

Séance du 14 décembre 1922

Le Sénat fixe au 21 décembre la discussion d'une interpellation sur les résultats des conversations de Londres, puis il vote le projet de loi tendant à imposer aux soumissionnaires des marchés des travaux publics passés au nom de l'Etat, des départements et des communes, l'obligation de servir des allocations familiales à leur personnel.

Le Sénat vote un projet de loi admettant au droit de pension les juges suppléants de carrière recrutés antérieurement au 17 février 1908.

CHRONIQUE LOCALE

ON NE VEUT PAS !

Grandes séances à la Chambre, mercredi matin au sujet de la discussion du projet de loi sur la taxation des farines. Après d'interminables observations présentées par maints députés, la Chambre a adopté, à mains levées, le projet présenté par le Gouvernement.

Elle pouvait le voter à l'unanimité. Elle ne s'est pas compromise : le cadeau qu'elle a fait aux consommateurs n'est pas de grande valeur, et les fariniers, les spéculateurs sur la farine ne sont pas menacés d'un danger imminent.

A bien examiner la loi votée, ce se-

ra demain à peu près, pour ne pas dire tout à fait, comme hier. On a beau dire, on a beau faire, les grands fariniers continueront leurs opérations de la même façon ; ce n'est pas la nouvelle loi qui les gênera.

Et certes, au cours de la discussion qui a eu lieu, concernant la spéculation sur les farines, on a bien vu combien cette question gênait la plupart des députés.

Toutefois, un amendement fut voté malgré l'opposition du ministre de l'agriculture qui en demandait la disjonction.

A l'avenir, il est interdit à tout sénateur ou à tout député de faire mention de cette qualité en tant que membre du conseil d'administration d'une société constituée pour le commerce des blés et des farines.

Vous croyez que cet amendement est sérieux et qu'il aura une efficacité quelconque ?

Si les grandes sociétés commerciales tiennent à avoir des parlementaires dans leur conseil d'administration, est-ce pour le seul plaisir de mettre sur leurs prospectus les noms de MM. X ou Y, députés ou sénateurs ?

Mais non : les grandes sociétés commerciales ne demandent qu'une chose, c'est que ces messieurs mettent, non pas leur titre, mais leur autorité à la disposition des firmes et d'empêcher, par une intervention directe ou détournée que les règlements d'administration publique ne leur soient pas contraires !

Si ce n'est que par ce moyen que l'on pense supprimer la spéculation, celle-ci a de longs jours à vivre, à prospérer !

Au surplus, il y a eu un vote émis au cours de la séance de mercredi qui corrobore bien ce que nous disons ci-dessus.

La Chambre a décidé de fixer au premier vendredi « utile » de janvier la discussion des interpellations sur la spéculation.

Premier vendredi « utile » qu'est-ce que cela veut dire ? A bien comprendre, cela signifie probablement, qu'on pourra ajourner la discussion jusqu'à la semaine des 2 vendredis !

Non : la vérité, c'est qu'on ne veut pas discuter sur ces graves affaires de spéculation, qu'on ne veut pas revenir sur le passé, qu'on cherche à laver tout ce qui a été sale, et qu'on tient à laisser aux spéculateurs les millions qu'ils ont amassés pendant la guerre, au détriment du pays.

Et la preuve est faite depuis longtemps : il y a des affaires de spéculation dont est saisie la justice depuis près de deux ans.

Ces affaires sont-elles réelles, existent-elles ? Pourquoi ne pas les liquider. Elles n'existent pas ? Pourquoi les dénoncer ?

Agiter toutes ces affaires, disait mercredi à la Chambre, un député c'est énerver l'opinion publique ! Eh ! non : ce ne sont pas ces affaires qui énervent l'opinion publique : ce qui l'énerve, c'est qu'on ne fait rien pour réprimer la spéculation dont le public est la grande victime !

L'exemple est là, avec la question du sucre. Actuellement, dans les épiceries on déclare qu'il n'y a plus de sucre en morceaux ; le cristallisé et la cassonade sont remis en vente. Et pourtant, il paraît que les stocks de sucre — chez les raffineurs — sont considérables !

Il faut donc attendre au premier vendredi « utile » de janvier pour savoir ce que fera la Chambre au sujet des spéculateurs. D'ici-là, ceux-ci ont le champ libre : ils peuvent réaliser de beaux bénéfices, et le public n'a qu'à payer !...

LOUIS BONNET.

Finances

M. Redoulez, commis principal de 4^e classe de la Comptabilité publique dans le Lot est élevé à la 3^e classe.

Mme Magot, dame employée de 6^e classe à la Comptabilité publique dans le Lot est élevée à la 5^e classe. Félicitations.

Votes de nos Députés

Sur la fixation au premier vendredi utile de janvier des interpellations sur la spéculation, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas. M. le prince Murat n'a pas pris part au vote.

La Chambre a adopté par 365 voix contre 161.

Pour les agriculteurs et les chemins ruraux

M. Emile Delmas, l'actif et dévoué député du Lot, a reçu la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez appelé mon attention sur diverses demandes formées par la commune de Gagnac, en vue d'obtenir des subventions pour la réfection des chemins ruraux de Felzines, de Lavaur-Haute, et de Gagnac à la Teuillière.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par décision ministérielle, j'ai accordé une subvention du 1/3 des dépenses avec maximum de 8.666 fr. pour la construction du chemin de Felzines.

D'autre part, la demande concernant le chemin de Lavaur-Haute au Sol est actuellement soumise à l'instruction.

Dès que cette instruction sera terminée, une décision sera prise, et vous pouvez être assuré que votre recommandation ne sera pas perdue de vue.

Enfin, je serais disposé à accorder une subvention pour la réfection du chemin de Gagnac à la Teuillière.

Mais en raison de la situation des crédits dont je dispose pour faciliter les entreprises d'améliorations agricoles, il ne me sera pas possible de donner une suite favorable à cette affaire avant l'année prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Ministre de l'Agriculture,
Signé : CHÉRON.

Question au ministre de l'Instruction publique

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de l'Instruction publique si un instituteur sorti de l'école normale en 1910, nommé stagiaire la même année, de la classe 1911, incorporé en 1912, réformé n° 1, réintégré dans ses fonctions le 1^{er} janvier 1917, ne compte pas au 1^{er} janvier 1927, les dix années de services exigées pour être dispensé des services exigés pour l'épreuve écrite du C. A. P.

Réponse. — Sont comptés dans les dix années de services exigées pour la dispense de l'épreuve écrite en 1923: 1° le temps passé à l'école normale après l'âge de dix-huit ans; 2° les services effectués dans l'enseignement; 3° les services militaires (service normal et temps de mobilisation). S'il n'a pas subi d'interruptions dans les services indiqués par l'honorable député, l'intéressé réunit l'ancienneté nécessaire pour être dispensé de l'épreuve écrite du C. A. P. en 1923.

Lycée Gambetta

Nous enregistrons avec plaisir les succès en Rhétorique supérieure au lycée de Toulouse, du jeune Michel René, qui était l'an dernier encore élève de Philosophie au lycée Gambetta. Il s'est classé premier aux compositions de rentrée de Français, Latin, Grec.

Toutes nos félicitations ainsi qu'à ses anciens professeurs de Cahors.

Enregistrement

M. Cavalié, surnuméraire de l'Enregistrement dans la Haute-Garonne, est nommé receveur à Livernon.

M. Autefage, receveur à Livernon, est nommé à Burie (Charente-Inférieure).

Ponts et Chaussées

M. Rigambert, dactylographe, attaché au service vicinal est nommé agent technique du service vicinal de 4^e classe à Cahors.

M. Rigambert sera chargé d'assurer la comptabilité vicinale du bureau de l'agent-voyer en chef, en remplacement de M. Rames, admis à la retraite.

Tresorerie générale du Lot

Les porteurs de certificats provisoires de l'emprunt 6 0/0 1920 sont priés de vouloir bien, en touchant leur coupon au 16 décembre prochain, procéder à l'échange des dits certificats contre des titres définitifs.

Feuilleton du « Journal du Lot »

L'Affaire Froideville

PAR
André THEURIET
de l'Académie Française

PREMIERE PARTIE

I

Dans la plupart des ministères, midi est l'heure où la machine administrative ralentit son fonctionnement. A ce moment, les directeurs et les chefs de division, ayant déposé leur courrier et donné leurs audiences, s'accordent libéralement une heure ou deux de répit pour aller déjeuner, soit dans leurs familles, soit dans les cafés du voisinage. Quelques chefs de bureau imitent cet exemple parti de haut, et certains d'eux n'ont point appelé par un coup de sonnette directionnel, s'esquivent discrètement. Cette trêve de midi est très appréciée par les employés en sous-ordre : sous-chefs, rédacteurs, expéditionnaires, qui en profitent, les uns pour déjeuner à leur tour sur un bout de table, dans un carton vide à demi rabattu; les autres pour bavarder avec le voisin, en colportant et en commentant les commérages des cou-

La crise du logement

La crise des logements aura-t-elle une fin ? Pauvres locataires qui cherchez en vain un logement épatant et pas trop cher, n'attendez pas une réponse de nous à cette question.

Nul, pas même le législateur, pas même le juriste ne peuvent y répondre d'une façon nette. Ajoutons, d'autre part, que les propriétaires ne sont guère aussi fixés sur leurs droits.

Mais, il y aurait un moyen bien simple de faire cesser la crise du logement : ce serait, nous dit-on, d'utiliser les bâtiments publics qui sont lamentablement vides, de les aménager de façon à pouvoir installer, à des prix très moyens, un grand nombre de locataires.

Ceux-ci, laissant les logements qu'ils occupent actuellement, feraient place à d'autres locataires qui se plaindraient soit de l'exiguïté ou de l'inconfort de leur appartement.

La solution ne semble pas, à notre avis, dénuée de tout bon sens.

Après tout, pourquoi ne pas réaliser ces aménagements de bâtiments publics ? Mais il y a des exemples : cela s'est fait ailleurs, et, on nous assure que cela se fera très prochainement à Cahors.

Ainsi, nous nous sommes laissé conter qu'à l'Hôtel de Ville de Cahors en Quercy, dans un avenir rapproché, de vastes pièces du dit Hôtel seront aménagées en appartements.

Combien en aménagera-t-on, de combien sera le loyer, ça n'a pas d'importance. Mais dans deux appartements seront logés le secrétaire général de la Mairie et le Directeur des services de la voirie.

Voilà donc, en perspective, l'occasion pour deux locataires en mal de logement, de retenir les appartements détenus actuellement par les futurs occupants de l'Hôtel de Ville.

Parfois, en annonce payée, les journaux insèrent des avis qui font connaître soit que des logements sont vacants, soit que des locataires demandent à se loger.

Nous sommes heureux de donner gratuitement le tuyau à qui il peut être utile : deux logements seront libres bientôt en ville, puisque des appartements, au moins deux vont être aménagés dans l'Hôtel de la Mairie.

A tant que faire, on pourrait bien s'occuper d'aménager la caserne ou quelque bâtiment de l'ancien séminaire. Dans tous les cas, un exemple est donné.

L. B.

EFFET DU FROID

Le froid est très vif dans notre région, si vif que les horloges, qui n'ont pas pu, comme les personnes, se vêtir chaudement, en ont été troublées.

Ainsi, pour ne citer que celle-là, l'horloge de l'Hôtel de Ville, a subi un malaise assez bizarre. Durant cette semaine, elle ne pouvait sonner que les quarts et les demies : pas moyen de lui faire tinter les heures.

Les habitants qui, la nuit, sont victimes de l'insomnie, entendaient toujours sonner les quarts, les demies : mais de quelle heure ? demandaient-ils. Ils étaient obligés de consulter leur montre, pour le savoir.

Petit inconvénient, sans importance, n'est-ce pas ? D'autant plus que depuis vendredi l'horloge de l'Hôtel de Ville a retrouvé sa belle sonorité d'antan !

Mais ce coquin de froid fait des siennes : il gèle même les horloges !

L. B.

Amicale des Instituteurs

Le Conseil d'administration se réunira au siège social jeudi prochain, 21 décembre à 13 heures pour procéder à l'élection du Bureau de l'Amicale.

Le secrétaire :
L. SAINT-MARTY.

Enseignement primaire

M. Escuroux est nommé instituteur à St-Cirgues, en remplacement de M. Riquier, nommé à Coblenz.

Transfert de corps

Samedi matin, à 8 heures sont arrivés en gare de Cahors, 6 corps de soldats morts pour la France exhumés des cimetières de l'intérieur.

Ce sont les corps des soldats Delmon, Armande de Strenquels, Elie Audès, du Montat, Bonnassie, Paul et Lafont, Bernard, de Gourdon, Larroumet, Jean, d'Albas et Alazard, Edmond, des Tuileries, près Cahors.

A l'ouverture du wagon funéraire assistaient M. Lescale, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant le Préfet du Lot, des officiers et sous-officiers de la garnison.

Les honneurs militaires ont été rendus par un piquet de soldats en armes, ce pendant que tambours battaient et clairons sonnaient « aux champs ».

Les corps furent déposés dans le hall aménagé par la Compagnie du P. O. et remis aux familles par les soins de MM. Caillou, Commissaire de police, et Rescoussé, sous-chef de division à la Préfecture du Lot.

Obsèques

Vendredi matin, ont été célébrées à Cahors les obsèques de M. Dounier, Antoine, ancien gendarme, employé à la recette municipale de Cahors, décédé subitement mercredi, à l'âge de 62 ans.

Rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque : aussi vive était l'émotion des nombreuses personnes qui ont accompagné au cimetière le corps du regretté M. Dounier.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Subvention aux artistes

Les commissions du Conseil général ont accordé, sur les fonds affectés par l'Assemblée départementale à l'encouragement de lettres et des arts dans le Lot, une subvention de 250 fr. à MM. Becmeur, professeur de dessin au lycée Gambetta, Buffin et Dulac, trois artistes-peintres.

Souscription pour un monument à Charles Bourseul

Souscriptions recueillies	
Association des Contrôles des P. T. T.	50 fr.
Association des Bois imprégnés à Dax.	25 fr.
Verrerie industrielle R. Millet à Masnières (Nord).	50 fr.
Fédération syndicale des employés des P. T. T. (manipulation et transport des dépêches).	100 fr.
M. Amagat, président de l'Union Amicale et Philanthropique des Enfants de l'arrondissement de Bigeac, 157, boulevard Monparnasse, à Paris.	138 fr. 50

Les souscriptions doivent être adressées à M. Gibert, Receveur Principal des P. T. T. à Cahors, trésorier du Comité.

Apiculture et Chemin de fer

La compagnie d'Orléans poursuivant l'œuvre d'éducation pratique entreprise dès après la guerre notamment par l'organisation en 1920 des « Journées de Chateauroux » prévoit actuellement une exposition ambulatoire apicole qui ne manquera pas d'attirer l'attention des producteurs du Centre et du Sud-Ouest de notre pays.

Dans deux wagons de grand modèle s'arrêteront chaque jour dans un centre réputé pour sa flore mellifère, seront placés les différents types de ruches et accessoires ainsi que des tableaux résumant l'histoire naturelle et la culture de l'abeille.

Un spécialiste donnera sur place toutes indications utiles sur l'apiculture. Cet enseignement sera complété le soir par des conférences avec projections lumineuses.

Ces manifestations sont prévues dans les départements de la Haute-Vienne, Dordogne, Creuse et Charente. Elles se feront avec le concours des Sociétés apicoles, de la Fédération des Associations apicoles du Centre-Ouest et des Directions des Services agricoles de ces départements.

Par cette propagande originale et pratique, touchant de si près le producteur, la Compagnie d'Orléans

pense contribuer activement au développement de l'apiculture dans les régions desservies par ses lignes.

Service téléphonique

Le circuit interdépartemental Bretenoux-Beaulieu sera ouvert à l'exploitation le 1^{er} janvier 1923.

Adjudication

Jeudi soir, a eu lieu l'adjudication pour la fourniture du pain aux Ecoles normales de Cahors.

M. Delmas a été déclaré adjudicataire pour l'Ecole normale de jeunes filles avec un rabais de 13 centimes 02 par kilo.

M. Bergon (rue de la Préfecture) a été déclaré adjudicataire pour l'Ecole normale des garçons avec un rabais de 12 centimes 06 par kilo.

Classe 1886

A l'issue du banquet de la classe 1886 qui eut lieu dimanche dernier, au restaurant Labarthe, à la gare, banquet qui fut très réussi et pour lequel M. Labarthe a reçu de vives félicitations, un bureau fut constitué de la façon suivante :

Président : M. Molinié ; vice-président : M. Dubarry ; secrétaire général : M. Planacassagne ; trésorier : M. Bonnet, industriel.

Société d'Agriculture du Lot

Nous rappelons que c'est dimanche 17 décembre qu'ont lieu les élections pour nommer le Président de la Société d'Agriculture du Lot, en remplacement de M. le docteur Rey et d'un vice-président.

M. Calmels, adjoint au maire de St-Denis-Catus, est candidat à la Présidence et M. L. Bonnet, industriel à Cahors, à la vice-présidence.

Il fit la fête !

Le nommé B. de Blars, était venu mercredi porter des fagots à Cahors. Quand les fagots furent livrés et payés, B... eut fantaisie de faire la fête. Après un dîner où rien ne manquait, il se rendit dans un établissement joyeux et la fête continua, au point que le soir, n'étant plus très solide sur les jambes, il fut conduit au Commissariat de police et enfermé au violon.

Mais à son réveil, quand il eut recouvré sa lucidité, il ouvrit son portefeuille : hélas ! il était vide. La fête lui avait coûté 300 francs. Il déposa une plainte contre les aimables personnes avec lesquelles il avait fait la « bombe ». Et celles-ci interrogées, déclarèrent que le jeune marchand de fagots avait bien dépensé l'argent en nombreuses libations et en cadeaux.

Le Commissaire de police examine cette affaire qui ne lui paraît pas très embrouillée. Une autre fois, B... sera moins généreux.

Probité

Un cocher bien connu sous le nom de Martinou, au service de M. Guillard, voitureur à Cahors, trouva sur la route de Lacapelle un portefeuille contenant 40.000 francs en coupures et en bons de la Défense Nationale qu'il s'est empressé de remettre au propriétaire. Nos félicitations.

Arrestation

Le nommé Heyre, ouvrier terrassier sur les chantiers de la ligne Cahors-Moissac a été arrêté par la gendarmerie, en vertu d'un mandat d'arrêter. Il a été écroué à la prison de Cahors.

Soirée de gala

Ainsi que nous l'avons annoncé, une grande soirée de gala au « Palais des Fêtes » aura lieu le mercredi 20 décembre 1922, avec le concours d'artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique et de M. Mas de l'Odéon.

Au programme : Première partie : *Bonsoir Voisin*, Opéra-Comique en un acte.

Deuxième partie : *Le Baiser*, Comédie en un acte, de Théodore de Banville.

Troisième partie : *Le Châlet*, Opéra-

Comique en 1 acte, poésie de Scribe, musique d'Adam.

Prix des places : fauteuils d'orchestre, 5 fr. ; parquets et balcon 4 fr. ; premières 3 fr. ; galeries 2 fr. ; secondes 1 fr. 50 droits compris, location comme d'usage. La salle sera chauffée. Orchestre.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

MATCH DU 17 DÉCEMBRE
Ainsi que nous l'avons annoncé dans le *Journal du Lot* de jeudi, un grand match metraux prises dimanche prochain l'excellente 1^{re} équipe de « Toulouse Bonnefoy Sportif », société appartenant à la 2^e série, et la 1^{re} équipe du « L'Aviron ».

Ce grand match amical amènera sur les bords du Lot nombre de caducien. L'équipe visiblement très athlétique, peut être comparée comme allure des équipiers à celle de Grenade, qui fit sensation le 10 décembre au moment de son entrée sur le terrain. La rencontre n'est pas seulement belle et en même temps elle sera très utile à notre quinze qui s'avance avec succès dans la voie du championnat. La manipulation d'équipages lourds met au point voulu l'entraînement de notre team, elle l'oblige à des efforts soutenus qui, espérons-le, produiront d'excellents effets quand l'Aviron Cadurcien se trouvera en présence d'équipages plus légers.

L'équipe 2^e matchera, en lever de rideau, l'équipe 3^e de l'A. C.

MM. Pasquier et Vernet, nos excellents camarades arbitreront ces deux rencontres.

L'A. C. avait promis depuis quelques temps de pourvoir au chauffage des tribunes, puis le splendide soleil qui présida à nos fêtes hebdomadaires rendit superflue cette promesse. Mais il nous a été objecté qu'après 3 heures il serait peut-être utile de chauffer. Nous désirons trop être agréable au public cadurcien pour ne pas prendre en considération les observations justifiées qui nous ont été présentées. Dimanche les tribunes seront donc chauffées en prévision du temps froid qui revient quand le soleil s'est caché.

Le prix des tribunes est fixé à 2 fr. Les entrées générales à 1 fr. 50. Les réductions ordinaires seront respectées.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 18 au 23 décembre 1922

Répandage et cylindrage de matériaux :

1° sur le chemin de grande communication n° 11, entre 20 k. 500 et 21 k. 477 (entre St-Dauphè et Montcuq) ;

2° sur le chemin de grande communication n° 25, entre 25 k. 500 et 27 k. 400 (entre Labastide-Murat et Fontanes) ;

3° sur le chemin de grande communication n° 32 a, entre 2 k. 500 et 5 k. 100 (entre Labastide-Murat et Montfaucon).

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 4 au 9 décembre 1922, a été : néant.

THEATRE DE CAHORS

Tournée CH. BARET

Dédé, l'opérette qui connaît aux Bouffes-Parisiennes, une fortune éclatante, nous sera donné les vendredis 29, samedi 30 décembre au Théâtre Municipal.

Une interprétation hors de pair assure le triomphe de cette comédie musicale gaie dont tous les airs sont déjà populaires.

Dédé est le type de la véritable opérette française.

Dédé réalise le maximum tous les soirs devant des salles archi-combles et enthousiastes.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abatier. (Anonyme usine Galaup). S'adresser à l'usine.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 décembre 1922

Naissances

Malbeth Geneviève, rue Lastié, 33.

Baillagou, Madeleine, Boulevard Gambetta, 65.

Reygnier Paule, rue des Capucins, 13.

Rouge Simone, rue Emile Zola, 62.

Chasseing Odette, rue Président Wilson.

Boisset Raymond, place St-Maurice, 7.

Mariages

Guerric Achille, aiguilleur et Capo Armandine, s. p.

l'esprit délié, verveux et frondeur était enclin aux charges qui, d'un trait, vous caricaturisent un homme. Habile à saisir les ridicules de ses voisins, il ne résistait pas à la tentation de s'amuser à leurs dépens. Il aimait à faire poser les naifs, à éti queter d'un sobriquet comique et expressif ses chefs, ses collègues, ses ennemis et même ses amis.

Originaire des Basses-Pyrénées et proche parent d'un ministre qui le protégeait, il était arrivé de bonne heure au grade de sous-chef et avait l'adresse de réduire sa quote-part de travail à la plus minime expression. Il écrivait avec succès dans deux ou trois petits journaux et trouvait, dans cette occupation étrangère au service, de quoi tripler largement ses appointements modestes de sous-chef de troisième classe. N'ayant aucune ambition administrative, il en prenait à son aise. Comme il ne gérait personne et qu'on le savait du reste fortement appuyé, on lui laissait la bride sur le cou et l'on fermait indulgemment les yeux sur son défaut de zèle. Toute la besogne de sa section retombait sur le dos de son chef Courturier et du rédacteur Jacques Marly; mais il les en dédomma geait en leur donnant des billets de théâtre, et ni l'un ni l'autre ne se plaignaient. Das ces conditions, rien d'étonnant que son cabinet fût le rendez-vous des flâneurs et des amateurs de longues causeries. Lafontan les amusait avec des charges d'atelier et

Gravier André, Employé de commerce et Gaillard Lancel, s. p. Courtiau René, Employé et Elnard Marie, s. p.

Décès

Lefèvre Charles, ancien gendarme, 82 ans, quai Ségur, 13.

Liauzu Pierre, cultivateur, 74 ans, rue de la Rivière.

Uzol Marie, veuve Meyre, s. p., 77 ans, rue Président Wilson.

Vinel Pierre, concierge, 64 ans, rue des Cadurques.

Andrieu Joséphine, religieuse, 56 ans, rue F. Suisse.

Gottechaux, ancien négociant, 82 ans, Boulevard Gambetta, 109.

Schmitz Georges, s. p., 19 ans, rue Président Wilson.

Vergnes Pierre, cultivateur, 79 ans, rue Brives, 2.

Soursou Elise, veuve Marty, s. p., 73 ans, rue Mascoutou, 41.

Bataille Albert, cordonnier, 69 ans, rue Président Wilson.

Dounier Antoine, ancien gendarme, 62 ans, rue V. Hugo, 17.

Delfau Jeanne s. p., 75 ans, Cours Grande Chartrouse.

Pergot Marie, épouse Heng, s. p., 72 ans, impasse Nadaillac.

Délicieuse et bienfaisante

La Franciscaine

est le digestif incomparable

En Famille, au Café

L'Affaire Siki-Carpentier

Air : Elle à Lui.

Dans l'Affaire qui divise la France, l'Europe, l'Asie et le monde entier, nombreux sont ceux qui prennent la défense de Batling Siki, contre Carpentier. (Lire, Chaque jour, partout, coulent des flots d'encre. Mais du Nord au Sud, ma foi, l'on convient, A moins d'être obus, ignare ou très cancre, Qu'il n'y a que l' « elle » qui habite bien !

II

A la Chambre, aussi, un Député nègre, De défendre les siens éprouvé le besoin, Et dans ses discours, d'un ton plutôt aigre, Tâche de remettre les choses au point. Il a, même, un jour, vanté les nègresses, Et je crois qu'il n'a pas parlé en sermons. Un Blanc vaudrait deux noirs, ça, je le confesse, Quand celles-ci ont les plus noirs desseins !

III

La Fédération Française Sportive Etudie le cas avec attention ; Si certains la louent, d'autres l'invectivent Elle n'est pas à la tête La Fédération. Car du Sénégal à la Côte d'Ivoire, C'est un horizon là-bas de poings noirs : Ah ! Montez Negros, passez la Mer Noire, Placez bien vos Droits, beaux Enfants des Douairs !

IV

Moi, je trouve, hélas ! cette Affaire sombre, Malgré que notre Georges National Ait démasqué ses Batteries dans l'ombre, Allume mignon clame le Journal. Ce n'est que battage et réclame folle, Et son manager, le fameux Desamps, Dit à tout venant, qu'En ce cas se vôte Pourrait être tenu dans l'un des deux camps !

V

La situation est très, très tendue, C'est le Péril Noir nous assure-t-on, Ces Nègres plus ultra aux lèvres lippues Voudraient s'attr' pour un oui, pour un Et de plus en plus, l'affaire se corse. (Gnon. Le Match à l'Étoile doit nous éclairer, Pour le Paing complet le gnon fait la force C'est, je crois, St. Kl. faudra démontrer !

Armane LAGASPIE.

PALAIS DES FÊTES

CINÉMA

SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 Décembre

Le droit d'aimeur, grand drame interprété par Maria JACOBINI.

Roman champêtre, comique.

LES MYSTÈRES DE PARIS (4^e épisode).

LE SECRET D'ALTA ROCCA (10^e épisode).

ON DEMANDE

Un veilleur de nuit

Emploi pouvant convenir à un retraité

S'adresser au Bureau du Journal

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs. Soins du visage contre les taches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

<

Cazals
Concours-foire primé du 27 décembre.
Voici le programme général du concours d'animaux gras, truffes, vins, etc., organisé sous les auspices du Comité agricole, pour le 27 décembre, à Cazals.
1. Animaux gras : Boufs, (par paire) 3 prix : 50, 30 et 20 fr. ; Porcs, (par tête) 3 prix de 25, 15 et 10 fr. ; moutons, (par tête) 3 prix de 30, 20 et 15 fr. ; Oies grasses, 3 prix de 15, 10 et 5 fr. ; Canards gras, 2 prix de 10 et 5 fr. ; Foies gras, (par lots de 3 au moins) 4 prix, 15, 10, 8 et 5 fr.
2. Truffes : par paniers de 2 kilos au moins, 3 prix de 15, 10 et 5 fr.
3. Vins de l'année : présentés par échantillon de 1 litre. Une somme de 80 fr., des diplômes et médailles seront attribués aux lauréats.
I. Les demandes des exposants seront reçues jusqu'au 27 décembre, par M. Vallet secrétaire du Comité.
II. Les animaux devront être rendus le mercredi 25 décembre avant midi sur les lieux du concours (emplacement habituel des divers marchés).
III. Les foies gras devront être rendus avant 9 h.
Les échantillons de vins seront déposés à la mairie 27 avant midi.
Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Cazals.

Génévrières
Conseil municipal. — Le conseil a désigné M. Noles Delphin pour faire partie de la commission administrative qui doit réviser la liste électorale en 1923 ; Noël-Louis Bras et Jean-Louis Doumergue, comme membres de la commission municipale chargée de juger les réclamations. Il a dressé ensuite la liste de proposition des répartiteurs pour 1923.
M. Soulié, maire, a donné lecture d'une lettre de M. le préfet annonçant officiellement qu'une subvention de 7.000 francs venait d'être accordée à la commune pour la translation du cimetière.
Il a demandé au conseil s'il n'y aurait pas lieu de solliciter immédiatement le changement du terrain choisi comme emplacement du cimetière projeté, la commune pouvant actuellement se procurer un emplacement mieux placé et plus convenable.
Le conseil, après avoir mûrement délibéré, à l'unanimité, a décidé de demander ce changement et chargé M. le maire de faire les démarches nécessaires pour aboutir au plus tôt.

Mauroux
Foire. — Cours pratiqués : gros bœufs d'attelage, 3.000 à 4.000 francs ; moyens, 2.000 à 3.000 francs, le tout la paire ; bœufs gras, 105 à 110 francs ; porcs gras, 240 à 250 francs, le tout les 50 kilos ; poulets et poules, de 3 50 à 4 fr. ; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 6 francs la douzaine.

Floressas
Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Floressas s'est réuni dimanche matin 10 décembre, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Brugalières, maire. Huit conseillers sont aussi présents.
M. le maire donne lecture d'une circulaire de M. l'agent-voyer en chef, demandant au conseil municipal de dresser la liste des chemins vicinaux que la commune voudrait faire construire sur son territoire et être subventionnée dans ce but par l'Etat et par le département (loi du 12 mars 1880).
Le conseil décide de demander la construction du chemin vicinal numéro 7, partant de la route de Mauroux et qui en passant par la Croix de Laniel et la Prairie, ira à Puy-Evêque.

Le conseil décide ensuite le classement en chemin de grande communication du chemin vicinal de Floressas au Boulv, dit route de la Sagne. Cette route est très fréquentée par les populations de nos régions qui se rendent à Montcuq. Elle est située sur le trajet direct et le plus court de Villefranche-du-Périgord à Montcuq.
Le conseil décide de faire appel au concours des conseils municipaux des communes voisines pour appuyer la demande de classement.
Deux demandes de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.
M. le maire fait connaître au conseil que selon le vœu exprimé dans la dernière séance, la route de Floressas à Puy-Evêque, va subir un rechargement prochain.
La séance est ensuite levée.
Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à notre sympathique agent-voyer, M. l'ingénieur de 1re classe Gizard, pour l'activité et le dévouement dont il a fait preuve dans cette circonstance.

Puy-Evêque
Comité des fêtes. — La représentation de gala a été un gros succès avec le Châlet et un concert très réussi.
Mlle Jeanne Brunelty, délicieuse chanteuse possédée une voix de qualité rare ; acclamée dans plusieurs airs, elle a été

une Betty espiègle et charmante dans « le Châlet ».
M. Gabriel Lorasay a un organe puissant et une superbe prestance qui lui permet de tenir avec une autorité peu commune le rôle de Max. Son air d'entrée a été chanté avec de très belles sonorités.
M. Léo Belmont, animateur de cette soirée, dans le rôle ingrat de Daniel, s'est montré bon comédien, fin chanteur et sa jolie voix a fait merveille dans les deux duos avec Betty. Enfin, il s'est tiré à son honneur des notes périlleuses de la partition que bien des ténors suppriment volontiers.
Le comique Sidoux a été étourdissant et infatigable ; il a battu les records du bis. M. Robert Barreau a un jeune talent de violoniste très prometteur.
M. Paul Fauchey est un pianiste distingué.
Belle soirée sans précédent, à Puy-Evêque.
Jeudi, 21 décembre, deuxième soirée de gala, avec « les Noces de Jeanne et le Baiser de Théodore de Banville » et « On a refusé du monde au dernier concert, il est donc prudent de louer ».

Bouziès
Banquet. — Nous rappelons que c'est dimanche 17 décembre qu'aura lieu le banquet organisé à Bouziès-haut par le Nalloy-Négral la vaillante société de chasse aux sangliers.
Le banquet aura lieu à l'hôtel Bouzou.

CAHORS
Toi, qu'un dessinateur habile Appelle une petite Ville, De Pierre Poux, livre à grand air, Qui ne nomme d'autre manière Le nid du maréchal Bessière Et de son frère Canrobert ; Tu préféreras la louange Qu'un autre imagier moins étrange Adresse à Cahors-en-Quercy, (1) D'un style plus calme et plus tendre, Comme il sied aux mères d'entendre Les bons fils leur parler ainsi.

Le premier, rentrant de Venise, Ne voit Cahors qu'en ville grise, Dont les pieds se baignent dans l'eau ; L'autre, aux cyprès de cimetière, Cherchant l'ombre hospitalière Pour ses chers morts tissé un manteau. Si, pour l'un, nul oiseau n'effleure D'ivoire en sa robe intérieure, Froide nymphe des temps patiens ; Pour le second, les tours chantantes Aux multiples cloches sonnantes N'ont, chez Deuze, que des chrétiens.

Voilà, vous ce froid géographe Qui fait venir le photographe Au joli Pont de Valentré ? Admirez plutôt la surprise De cet Agent que l'orgueil grise Au pont du Diable réparé ! Mais pourquoi, dans ce cirque unique Où Cahors se profile antique, Ne pas rêver de l'Orient ? Pourquoi, passant ce pont, un âne M'a-t-il peint sous la barbacane Saint Joseph, la Vierge et l'Enfant ? Vieux Jacobins, vieilles Badernes, Où Judith attend Holopherne, Hortes fleuris depuis César, Moi, que l'exil a fait Biturque, A la capitale Cadurque Ne rentrerai-je pas trop tard ? Soleils des plus beaux soirs d'automne, Les vendangeurs de Madelone N'auront-ils pas tout égrené ? Et toi, lune mélancolique, M'attendras-tu sous le portique, Chaste Diane, ô Séléne ?

Figac
Caisse d'Epargne. — La Caisse d'Epargne vient d'être transférée à son nouvel hôtel, sis place Saint-Sauveur. Par suite du règlement des comptes de fin d'année, les bureaux seront fermés à partir du 17 décembre jusqu'au samedi 6 janvier.
Pharmacie de service. — Dimanche 17 décembre, la pharmacie Brousse, rue Ségur, assurera le service.
Orphéon. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Orphéon « l'Union Fraternelle », célébrera la Sainte-Cécile dimanche 17 courant à l'issue du concert, qui aura lieu au théâtre, à 14 heures, un banquet réunira les membres exécutants, à 18 heures, au restaurant Conte place du Champ-de-Foire.

Puybrun
Foire. — Notre foire annuelle du 10 décembre a été assez importante. Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 130 à 140 fr. les 50 kilos ; vaches de boucherie, de 100 à 125 fr. les 50 kilos ; veaux de boucherie, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilo, poids vif ; moutons pour la boucherie, de 120 à 150 fr. les 50 kilos ; œufs, 6 fr. la douzaine.
Marché aux truffes. — Le maire de la commune de Puybrun a l'honneur de prévenir le public qu'un marché aux truffes

aura lieu à Puybrun, tous les dimanches et jours de foire (10 et 27 de chaque mois). Le premier marché se tiendra le mercredi 27 décembre courant.

Sousceyrac
Obsèques. — Les obsèques de Mme Stivil, insulaire à Sousceyrac, décédée après une longue et douloureuse maladie, ont été célébrées au milieu d'une assistance considérable. Tous les instituteurs des communes voisines, le maire, le conseil municipal, étaient présents.
M. Biassette, directeur de l'école publique de Sousceyrac, a adressé le dernier adieu à sa regrettée collègue dont le corps a été transporté aux Junies où a eu lieu l'inhumation.
Nous adressons à M. Stivil, à la famille, nos bien vives condoléances.

Gourdon
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui sera ouverte le prochain 18 courant.
Concert. — Le concert que nous avons annoncé aura lieu place du Quatre-Septembre au lieu des Allées de la République par suite de l'arrivée de deux corps de soldats dans le domicile de l'un d'eux sur les Allées.
Bal de la Sainte-Cécile. — Par suite d'une délicate attention à l'égard de notre société musicale, le sympathique directeur de la nouvelle usine électrique éclairera spécialement et à profusion, à titre gracieux, le bal donné à la mairie par « l'Union musicale Gourdonnaise » à ses membres actifs et honoraires.
C'est là un geste de notre société musicale et la population ne manquera pas de lui savoir gré.

Montfaucon
Incendie. — Un incendie s'est déclaré à la Station sanitaire dans la nuit du 12 au 13 courant, vers 3 heures du matin. Le locsin donna l'alarme. Immédiatement, tout le monde fut sur pied. Les malades les plus près du foyer de l'incendie furent évacués dans une salle de la maison d'école, pendant que les secours étaient organisés avec rapidité sous la direction de MM. Trémoliers, médecin-directeur et Gravelines, médecin adjoint. Aider particulièrement les quakers travaillant sur les divers chantiers, le personnel de la Station et quelques courageux citoyens, qui ont été merveilleux de dévouement.
Le feu a pu être maîtrisé vers huit heures. Les dégâts matériels sont relativement peu élevés. Pas d'accidents de personnes à signaler. La gendarmerie de Labastide-Murat a ouvert une enquête.

Martel
Concours agricole des 3 et 4 décembre 1922. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre concours agricole a eu une importance exceptionnelle, tant au point de vue du nombre des exposants que la qualité des produits exposés.
Quelques stands méritent une mention spéciale. La Maison Quentus de Paris était représentée par des moutons-écus et des moutons-écus. Mme Vve Bousquet d'Espère avait exposé un moulin à farine, qui fut particulièrement remarqué par tous les visiteurs. Cette machine aux dimensions réduites permet de concasser les grains et de faire à la ferme et à peu de frais, toute la farine nécessaire à la cuisson du pain.
La Maison Césbron d'Angers, avait également exposé la production des graines sélectionnées ainsi que la Maison Deland de Martel, représentant de la Maison Vilmorin, avaient réalisés de bon goût dans la représentation de leurs produits qui intéressèrent vivement tous les agriculteurs.
Mais la partie la plus remarquable de l'exposition était celle où M. Boutat président du Comité agricole avait réuni les plus beaux spécimens de nos fruits d'hiver : raisins, pommes, poires, etc.
A signaler également la belle exposition d'emballages faite par la Compagnie d'Orléans.
Quant aux exposants de la région, constructeurs de machines ou producteurs ils s'étaient surpassés et leur exposition ne le cédait en rien à celle des grandes maisons.
Tous les produits de notre région étaient représentés par des spécimens de tout premier ordre : noix des plus belles variétés, légumes énormes, pommes de terre de choix, très perfectionnées, truffes magnifiques, fruits de toutes sortes.
L'exposition des animaux et en particulier celle des moutons de notre belle ra-

ce des Causses du Lot fit l'admiration des connaisseurs et des membres du Jury. En somme, tous les exposants méritent de vives félicitations pour l'entrain et le goût dont ils ont fait preuve dans cette circonstance. C'est à eux que doivent aller nos remerciements car ils ont assuré le succès de notre fête agricole.
Le palmarès du concours sera publié incessamment.

Lausanne
De Lausanne : Un courrier est parti ce matin, par l'« Orient-Express », pour Angora, emportant les grandes lignes des préliminaires de paix pour les soumettre à Mustapha Kemal.
Ce courrier arrivera mercredi à destination.
L'Assemblée d'Angora enverra ensuite ses directives au général Ismet pacha qui, selon la réponse reçue, signera ou ne signera pas avant la fin de l'année ce premier protocole de paix.

Un voyage à Paris des souverains anglais
De Londres : La presse parle d'un voyage probable des souverains anglais à Paris.
Ce voyage aura lieu au printemps.

Au Salon de l'Aéronautique
Le président de la République a visité ce matin le Salon de l'Aéronautique.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

selon lui, n'était qu'un sot (il prononçait *sotte*, pour donner plus d'énergie à cette qualification). A partir du jour où Couturier avait été promu à la chefferie Deshorties l'avait mis en quarantaine, il ne lui adressait plus la parole et ne le saluait plus. Quand il le rencontrait dans les corridors, il se contentait de le regarder droit dans les yeux, puis détournait la tête avec un grognement de mépris. Ce manège qui, grâce à la promiscuité des couloirs, se renouvelait cinq ou six fois par jour depuis cinq ans, avait le don d'énerver violemment le nerveux et pusillanime Couturier. Deshorties lui faisait l'effet d'une tête de Méduse ; du moins lui qu'il apercevait, il se reconnaissait dans l'ombre d'une porte ou se réfugiait chez un collègue. Alors Deshorties triomphait. Sa satisfaction se traduisait par un redoublement de grognements contre l'injustice des hommes ; il grognait contre son chef, contre le directeur général, contre le gouvernement, et annonçait à ses amis qu'il n'attendait plus qu'une occasion pour gifler Couturier et flanquer sa démission « au nez du ministre ».

— Bon, voilà ma pipe bouchée ! bougonna Deshorties en soufflant désespérément dans le tuyau ; j'ai eu le tort de l'oublier sur ma table et mon animal de garçon de bureau l'aura obstruée pour me jouer un tour... J'ai toujours soupçonné ce drôle de Chantemerie d'être soudoyé par Couturier !...
A ce moment, le rédacteur, qui guettait derrière les persiennes, se retourna vivement.
— Messieurs, s'écria-t-il, la dame d'en face est décidément charmante !... Elle vient de lever les bras pour nouer ses cheveux... J'ai rarement vu des mouvements plus gracieux et des attitudes plus fines...
Le rédacteur, Jacques Marly, pouvait avoir vingt-huit ans. Il était svelte, avec une allure un peu timide, qui ne lui messeyait pas, et quelque chose d'expansif dans la physionomie qui le rendait sympathique à première vue. Il avait de beaux yeux bleus très tendres, un teint blanc, des traits fins, des cheveux noirs frisés et une barbe noire bien plantée ; avec cela l'air modeste, la tournure élégante. C'était un travailleur consciencieux, exact aux heures réglementaires, doué d'une grande facilité et abattant beaucoup de besogne sans beaucoup de bruit. Ses chefs ne lui reprochaient qu'une chose : c'était de faire de l'aquarelle et du fusain en dehors des heures de bureau. Il avait eu quelque succès au dernier Salon, et, à cause de ce succès, il était jaloux par ses camarades ; en outre, Couturier, qui avait la race des artistes en aversion, le regardait avec méfiance et le notait médiocrement.
— Voyons cette merveille ! grogna Deshorties en braquant son pince-nez vers la fenêtre d'en face. Peuh !... les bras sont grêles et elle a peu de gorge... C'est maigrot... Viande creuse, jeune

homme, viande creuse !... Parlez-moi d'une superbe créature qui vous jette en avant une poitrine rebondie et plantureuse !
— Mon bon Deshorties, interrompit Lafontan, je vous ai toujours soupçonné d'avoir un faible pour les amours ancillaires, comme dit Sainte-Beuve.
— Sainte-Beuve ?... connais pas ! répliqua Deshorties, et son opinion m'est inférieure... Pour mon goût, il n'y a que les femmes grasses et bien en chair...
— Ah ! ça, reprit Lafontan en versant l'eau bouillante sur le filtre de la Dubelloy, le café est prêt et Dubrac n'arrive pas !...
— Parbleu ! murmura Deshorties, il est toujours en retard... En voilà encore un qui n'est pas sérieux !... Pas la moindre notion de l'exactitude ; toujours les yeux dans les nuages !... Une idée par jour, oui, mais pas la moindre suite dans les idées... S'il l'ouvrait pas l'œil, Perceval lui couperait l'herbe sous le pied... Perceval a de la persistance, lui ! Il guigne depuis deux ans le fauteuil du sous-directeur ; c'est sa pensée dominante ; il ne dit pas une parole, il n'étudie pas un dossier, il n'accouche pas d'une solution sans avoir pour objectif la place du sous-directeur Pécoull...
— Est-ce que vous croyez la vacance prochaine ?
— Dame, Pécoull est bien malade !... Il n'a pas mis depuis trois mois les pieds au ministère, et il faudra bien

l'appétit vous manque ?
Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 2 fr. 75 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

Plusieurs petits logements à louer
A partir du 1er janvier prochain S'adresser : 5, rue Gustave-Arroumet

Lutherie - Pianos - Musique
Vente, Echange, Expertise, Réparation Accords et Réparations
Cours de Violon chaque Jeudi de 5 à 7 heures
J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors

Transport - Déménagements et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

A VENDRE
belle pompe cuivre à vilebrequin pour puits margelle
S'adresser : M. BOUË, 65, rue Nationale

Propriété Agricole
On désire acheter ou louer, avec promesse de vente, une propriété de 15 à 40 hectares, bon terrain.
Offres à M. WEBER, Négociant, avenue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot).

A vendre Moto CLEVELAND
2 vit. et Selle Moto
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE
UN GRAND LOCAL
port Industrie ou gros Commerce

A VENDRE
Une maison, 7 pièces... 1.000
Une maison, 15 pièces... 30.000
S'adresser : L. MICHELET
14, boul. Gambetta, CAHORS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Prête aux Particuliers, aux Départements, aux Communes et aux Etablissements Publics
Ouvertures de Crédit hypothécaire avec compte courant gagées sur la propriété immobilière (maisons, métairies, etc.)
Ces ouvertures de Crédit conviennent tout spécialement aux Commerçants, Industriels et à toutes personnes n'ayant besoin de leurs fonds, en tout ou en partie, qu'à certaines époques de l'année. S'adresser au Directeur départemental du CRÉDIT FONCIER, à CAHORS, 91, Boulevard Gambetta.

" Au PRINTEMPS "
9 et 11, Rue du Maréchal Foch — CAHORS
ACTUELLEMENT
et tout le mois de Décembre : JOUETS, ÉTRENNES UTILES
A cette occasion GRANDE TOMBOLA-PRIME
51 LOTS d'une Valeur Réelle de 2.500 francs
PARTICIPENT A CETTE TOMBOLA
Tout Acheteur à raison de un Numéro par fraction de DIX francs
Samedi 16 et Lundi 18 décembre : RÉCLAME SENSATIONNELLE
Consulter pour les prix le Prospectus Spécial.
A profiter de suite. Pour ces deux jours seulement

Si vous voulez de bons tissus : lainages des Etrennes utiles
Manteaux, Fourrures, Lingerie, Draps, Chemises, Mouchoirs
Allez au COIN DE RUE
place du Marché et rue Maréchal-Joffre
Il y a bel assortiment, joli choix, bons prix
Maison COURBEBASSE
V^o PÉLISSÉ, Successeur

FONDÉE en 1862
GIBIERS EN GROS
MAISON D'EXPÉDITION
Demandez les PRIX COURANTS en voyés régulièrement chaque semaine
A. VINCENT, Place St-Roch, ARLES (B.-d.-R.)
Adresse Télégraphique : Vincent, Gibiers, ARLES. Tél. 155.

ON D. MANDE
Un bon ouvrier et un apprenti
Garage du Nord — CAHORS

ON DEMANDE Grande Epicerie de Paris
UNE VENDEUSE
Présentée par Parents
Contre la Grippe
Rhum S'Louis
48^e garantis
L. BESOMBES, CAHORS

Importante Société, Fabricant article Breveté, Indispensable à Chaque Commerçant, concéderait : Agence Générale et Dépôt de Vente, pour le Département du Lot. — Ecrire Société « FERROBLOC », 5, rue de Mauberge, à PARIS.

FOIN A VENDRE
M. BRUGALIÈRES
LA BERRIE — CATUS

TRAVAIL chez SOI A TRICOTER
rondes et rectilignes. Catal. gratuit.
LAINES Bonneterie, Machines à coudre, Gros et Détail.
La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

Hôtel des Ventes
4, rue Blanqui
Près des ateliers de MM. Bénestèbe-Artigalès
Achats, ventes et dépôt de meubles et objets mobiliers. Occasions

qu'il se décide, un jour ou l'autre, à demander sa retraite... Perceval va maintenant prendre de ses nouvelles toutes les semaines... C'est un signe, cela !
— Je ne crois pas aux chances de Perceval, objecta Lafontan, Dubrac, en sa qualité de chef du personnel, est tout désigné pour la sous-direction, et puis il est bien en cour, il a l'oreille du secrétaire général.
— Possible... Mais au-dessus du secrétaire général il y a le ministre, et Perceval cherche à le circonvenir... Après ça, ils ne nommeront peut-être ni l'un ni l'autre, ils choisiront quelque nullité... C'est assez dans leurs habitudes... Je serai curieux de voir celle-là ! Je reste par curiosité, moi !... Après avoir vu cette dernière ignominie, ce sera fini !... Je flanquerai ma démission... et mon pied, vous savez où !...
— Bah ! mon vieux Deshorties, si c'est Dubrac qui l'emporte, vous passerez chef et vous nous resterez !...
— Messieurs, s'exclama Jacques Marly en refermant son carnet à croquis, je crois que voici M. Dubrac !
En effet, du fond du couloir, on entendait un piétinement menu, rapide et pesant à la fois, qui se rapprochait de plus en plus, accompagné d'un petit sifflement en sourdine. Puis la porte du cabinet s'ouvrit comme poussée par un coup de vent, et Dubrac entra.

le cou peu développé, le teint couleur brique, les cheveux grisonnants taillés en brosse, les favoris rudes, les sourcils bourrus retombant sur un œil colère, la bouche chagrine et la moustache hérissée, Deshorties avait l'air d'un sanglier. Il en avait aussi l'humeur et les coups de boutoir. Toujours grognant et irrité, il était systématiquement de l'opposition. Il ne se déridait guère que lorsqu'on lui parlait des « petites dames », aux charmes desquelles il n'était point insensible, et il tourmentait constamment Lafontan pour que celui-ci le fit pénétrer dans les couloirs. Au fond, il était très bon enfant et n'avait pas de méchanceté, mais une existence de trente ans dans cette capucinière des bureaux l'avait rendu maniaque et maussade. Tout son horizon était borné par les préoccupations administratives ; il ne voyait rien au delà et les moindres froissements de la vie bureaucratique prenaient pour lui de tragiques proportions. Bien qu'il eût dû être blâsé sur les déboires de sa carrière, les injustices le mettaient hors de lui. Depuis qu'il était sous-chef de première classe, il avait vu deux de ses cadets lui passer sur le dos : Perceval, nommé chef aux Instances, et Couturier, chef aux Epaves et désérences.
Il pardonnait encore la nomination de Perceval, devant le mérite duquel il s'inclinait tout en maugréant ; mais il ne pouvait digérer celle de Couturier, son camarade de promotion, qui,

flourissait dans un verre d'eau posé sur le bureau de chêne ciré. De plus, Lafontan possédait une pendule, un fauteuil Voltaire et un paravent, bien que, d'après le règlement, les sous-chefs n'eussent droit à aucun de ces objets mobiliers. Lafontan avait capé les bonnes grâces du commis préposé au matériel en faisant nommer son fils contrôleur dans un théâtre du boulevard, et par la connivence de cet employé, il avait obtenu peu à peu la pendule, le fauteuil et le paravent, objets des convoitises de tous ses collègues. Le paravent surtout était très apprécié et recherché, moins à cause de son utilité hygiénique que parce qu'il préservait l'employé occupé à des besognes étrangères au service, de la surprise trop brusquée d'un chef ou de l'espionnage d'un camarade.
Bien que midi eût déjà sonné à toutes les horloges des environs, deux fidèles sur trois étaient seuls arrivés pour le café : Deshorties sous-chef aux Instances, et Jacques Marly, le rédacteur de Lafontan. En attendant l'apparition du troisième habitué, Deshorties bourrait une pipe de terre artistement culottée, tandis que Marly, caché derrière les persiennes, observait indiscrètement une fenêtre ouverte de l'appartement d'en face, où une jeune femme procédait innocemment à sa toilette, sans se défier des persiennes hypocritement closes du ministère.
Vieux garçon de cinquante-quatre ans, trapu, solide, carré des épaules,

(A suivre)

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES

(Luchon, Superbagnères et Font-Romeu) Service spécial de wagon-lits et de voitures directes 1^{er} et 2^e cl. entre Luchon (Superbagnères), Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains.

Wagon-lits et voiture directe 1^{er} et 2^e cl. Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et vice-versa, pendant toute la saison des Sports d'Hiver.

Wagon-lits Paris-Luchon (Superbagnères) et vice-versa du 22 décembre au 6 janvier à l'aller et du 23 décembre au 7 janvier au retour seulement.

Voiture directe 1^{er} et 2^e cl. Paris-Luchon (Superbagnères) et vice-versa pendant toute la saison des Sports d'Hiver.

Wagon-restaurant Paris-Vierzon et Toulouse-Villefranche-Vernet-les-Bains et vice-versa du 22 décembre au 6 janvier à l'aller et du 23 décembre au 7 janvier au retour.

Wagon-restaurant Montauban-Villefranche-Vernet-les-Bains et vice-versa les 20, 21, 22 décembre et à partir du 8 janvier.

ALLER

1^{er} Les 19, 20 et 21 décembre et à partir du 7 janvier

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 57 — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-Romeu à 14 h. 14, à Luchon (Superbagnères) à 11 h. 15.

2^e Du 22 décembre au 6 janvier

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Font-Romeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 15.

RETOUR

1^{er} Les 20, 21 et 22 décembre et à partir du 8 janvier

Départ de Luchon (Superbagnères) à 17 h. 53, de Font-Romeu à 13 h. 42, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 15 h. 21. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 20.

2^e Du 23 décembre au 7 janvier

Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 14, de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi

Fêtes de Noël 1922 et du Jour de l'An 1923

Les sports d'hiver à Luchon (Superbagnères) et à Cautelets

Premier Meeting de Superbagnères le 25 décembre et jours suivants (Concours de ski, patinage, luge, hobsleigh, etc...)

Le soleil aux Pyrénées et sur la Côte d'Argent (Arcachon, Bayonne, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Hendaye, Pau)

Mise en marche au départ :

1^{er} De Paris-Quai d'Orsay et d'Orléans sur Luchon (Superbagnères).

Départ de Paris-Quai d'Orsay le jeudi 21 décembre à 21 h. 25, d'Orléans le jeudi 21 décembre à 23 h.

2^e De Paris-Quai d'Orsay, d'Orléans et de Tours sur la Côte d'Argent, Pau et Pierrefitte-Nestales (Cautelets).

Départ de Paris-Quai d'Orsay le jeudi 21 décembre à 21 h. 40, d'Orléans le jeudi 21 décembre à 23 h. 35, de Tours le vendredi 22 décembre à 1 h. 12.

Pour le retour, départ des points extrêmes le 3 janvier. Arrivée à Tours, Orléans et Paris-Quai d'Orsay le 4 janvier.

Pour tous renseignements complémentaires, prix et horaires, s'adresser dans les gares et bureaux de ville et notamment à Paris : à l'Agence spéciale P. O.-Midi, 16, boulevard des Capucines, aux bureaux de renseignements de la gare d'Orsay et 3, rue de Londres, ainsi qu'aux gares d'Orléans et de Tours.

Consulter les affiches spéciales apposées dans les gares et bureaux de ville.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Fêtes de Noël 1922 et du Jour de l'An 1923

Rétablissement des trains Rapides de nuit n^{os} 67 et 68 Paris, Toulouse, Narbonne, Perpignan, Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu), Luchon (Superbagnères).

Départ de Paris-Quai d'Orsay 18 h. 50 du 22 décembre au 6 janvier.

Arrivée à Paris-Quai d'Orsay 10 h. 50 du 24 décembre au 8 janvier.

Voitures directes 1^{er} et 2^e cl. Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Paris-Luchon (Superbagnères).

Wagon-Lits entre Paris et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et entre Paris et Luchon (Superbagnères).

Wagon-Restaurant Paris-Vierzon et Toulouse-Villefranche-Vernet-les-Bains et vice-versa.

ALLER

du 22 décembre au 6 janvier.

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Font-Romeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 15.

RETOUR

Du 23 décembre au 7 janvier

Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 14, de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Bibliographie

Le Magasin Pittoresque, la plus ancienne revue illustrée de la famille, fondée en 1833, couronnée par l'Académie française, reparaitra le 20 décembre sous une forme entièrement renouvelée.

Elle publiera des articles de voyages, de sciences, d'histoire anecdotique, des pages de musique inédite, des études artistiques et littéraires, des contes et des romans inédits illustrés par les meilleurs dessinateurs.

Revue Scientifique

Fondée en 1863
Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 9 décembre 1922

1. Les Carburants Nationaux et leur Etude Scientifique, par Daniel Berthelot, Membre de l'Institut, Président du Comité scientifique du Carburant national; 2. La Frappe de la Monnaie : Fausses Monnaies, par M. Harriot, Membre de l'Académie de Médecine, Directeur des Essais à la « Monnaie » de Paris; 3. Revue Archéologique: Le Port submergé de Pharos près d'Alexandrie, par Paul Lemoine, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Notes et Actualités : Mathématiques; Le Mois Mathématique à l'Académie des Sciences (octobre 1922); Physique: Nouveau rayonnement à courte longueur d'onde; Electricité: Chauffage par induction à haute fréquence; Chimie: L'œuvre du chimiste Georges Lemoine; Géologie: Origine du limon (ergeron) des environs de Paris; Biologie: les rôles des urnes chez les Siphonocèles; Histologie: L'origine du sang dans le foie embryonnaire des Mammifères; Alimentation: Emploi de la farine de maïs dans l'alimentation des malades; Economie politique: La politique douanière internationale; Statistique: les navires allemands à moteur; Variétés: Le Congrès de l'association des conservateurs des collections publiques de France.

Applications de la science à l'industrie: Physique appliquée: La cuisine électrique aux Etats-Unis; Génie civil: L'électrification des voies ferrées françaises; Métallurgie: L'épuisement de nos ressources en fer; Industrie: L'emploi des moteurs Diesel dans les réseaux de distribution et d'alimentation hydro-électrique.

Nouvelles: Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris: Comptes-rendus des séances des 13 et 20 novembre 1922.

Bibliographie.

Prix du numéro: France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux: Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VII^e. Téléphone Fleurus: 02-29.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

publie dans son numéro du 9 décembre: Lettres inédites de César Franck (A propos de son centenaire).

Lire dans le même numéro: La leçon de Marseille, par Albert Sarraut, ministre des colonies. — Le Jugement des pierres, par Lucien Dubech. — Les négociations (Traduit de l'anglais par M. de Coppet) (III), par Robert Hugh Benson. — Dans la nuit

européenne (A propos de la conférence de Bruxelles), par Vladimir Ormesson. — Les livres et nous: « La vie inquiète de Jean Herminet », « Silbermann », par Jacques de Lacretelle, par François Le Gris.

Pour tout abonnement de 6 mois souscrit avant le 31 décembre 1922, La Revue Hebdomadaire offrira à titre de prime exceptionnelle:

Un volume à choisir entre le Prix Goncourt, le Prix Femina et l'un des deux romans du Prix Balzac (Demande spéciale accompagnée de 1 fr. pour frais d'envoi).

ABONNEMENTS: France: Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr. — Abonnement d'essai. Trois mois: 12 fr. (Trois pièces de théâtre). Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal: 176-70.

Plon, rue Garancière, Paris.



LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. RAPPORTE Le N^o 100 FOIS 0.50

CE QU'ELLE CÔUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

LA NATURE

Freiner vite et bien une automobile marchant à grande vitesse n'est pas un problème aisé. Les deux derniers Salons de l'Automobile ont présenté un certain nombre de solutions: mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, dont La Nature fait connaître les principes et les modes d'action en les expliquant par des figures très claires.

Vient ensuite l'étude d'un nouveau combustible: le Méta ou charbon blanc, comprimé d'aldéhyde méthyle polymérisé qui s'allume ou s'éteint à volonté et brûle sans laisser de résidu.

Suit une curieuse histoire de la pie-grièche corcheur, dont les mœurs féroces sont prouvées par d'extraordinaires photographies de proies empalées.

Puis c'est un exposé des théories modernes de la structure atomique, révélation de la structure intime des corps et de leurs propriétés.

Et, enfin, la description d'un nouvel appareil à rayons X lilliputien, précieux surtout pour les dentistes.

Le Supplément, très abondant et très varié, renferme d'importantes communications techniques, des conseils de T. S. F., une étude sur l'élevage des cobayes, une autre sur la réglisse, des recettes, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux

Publications François Tedesco

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant: 1^{er} un numéro du Journal des Ouvrages de Dames; 2^e un numéro de La Femme Chez Elle; 3^e un numéro de Mon Aiguille; 4^e une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom:

Adresse:

Date et Signature

ETUDE DE

M^e VAZELLE

HUISSIER A CAHORS

VENTE JUDICIAIRE

aux

Enchères publiques

Le mercredi vingt décembre mil neuf cent vingt-deux, à dix heures du matin, il sera procédé par l'huissier soussigné, rue Président Wilson, numéro 4, à CAHORS, à la vente aux enchères publiques de: Mobilier industriel, Marchandises diverses notamment plusieurs lots d'étoffes, provenant de la faillite Henri SAISSAC, « A la Femme chic », rue Président Wilson, 4, CAHORS.

Au comptant 10/0/0 en sus.

J. VAZELLE.

LES ANNALES

Aujourd'hui paraît le NOEL des Annales, chaque année si impatiemment attendu. Il est, cette fois, particulièrement brillant. Il évoque par la plume d'Anatole France, Maurice Donnay, Louis Barthou, R. de Fiers, G. Hanotaux, F. Masson, d'Espartaco, etc., un tableau amusant et pittoresque de La France d'il y a 100 ans, et contient en outre la 1^{re} partie d'un roman Steeple-Chase dû à la collaboration de Paul Bourget, Gérard d'Houville, Henri Duvernois, Pierre Benoit. Ce numéro de luxe, imprimé en couleurs, abondamment illustré, est en vente partout, au prix de 2 fr. 50.

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola

Achats et Vente d'Objets

Anciens et Modernes

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant: M. DAROLLE

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL

et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'iodé à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iodé, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon: 10 francs. — Grandeur unique.

Etude M^e FONTANGES, Docteur en Droit, avoué à Figeac, avenue de la Gare

Successeur de son père

VENTE SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de PLANIOLES et de CAMBURAT

Adjudication fixée au DOUZE JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à Figeac, boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu en chambre du conseil, sur pied de requête collective, par le tribunal civil de Figeac, le sept avril mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

A la requête de: 1^{er} Monsieur Louis GÉNIES, propriétaire, demeurant à Camburat; 2^e Mademoiselle Amélie GÉNIES, sans profession, demeurant à Figeac;

3^e Monsieur Henri GÉNIES, demeurant à Paris, avenue Parmentier, numéro 31; 4^e Monsieur Frédéric GÉNIES, demeurant à La Rochelle, rue des Bonnes-femmes, numéro 3;

5^e Monsieur Alfred CABRIDENS, employé à la compagnie Paris-Orléans, demeurant à Paris, numéro 28, rue Croix-Nivert, agissant comme tuteur légal de sa fille mineure Odette CABRIDENS, issue de son mariage avec Amélie GÉNIES, décédée;

6^e Madame Louise GÉNIES, épouse assistée et autorisée de Monsieur Amélie LARIGALDIE, employé d'octroi, demeurant à Figeac;

7^e Madame Uranie-Amélie-Marine VASSEUR, épouse de Monsieur Camille BLANCHOT; agissant comme tutrice légale de son fils mineur André GÉNIES, issu de son premier mariage avec Louis GÉNIES, décédé;

8^e Monsieur Camille BLANCHOT, son mari, agissant comme co-tuteur dudit mineur, et aussi pour assister et autoriser sa femme, demeurant tous deux à Paris, numéro 19, rue du Commerce;

9^e Monsieur Marius GÉNIES, demeurant Maison Roumiguère, à Penchot (Aveyron);

10^e Madame Marguerite GÉNIES et Monsieur Paul LAGARRIGUE, mariés, demeurant à Paris, 176, rue Nationale;

11^e Madame Octavie DONADIEU, veuve de Monsieur Jules GÉNIES, agissant comme tutrice

légale de Jean GÉNIES, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit Jules GÉNIES, demeurant à Penchot (Aveyron);

Liciteurs ayant tous Maître FONTANGES pour avoué; En présence ou eux dûment appelés de:

1^{er} Monsieur Louis VERDIE, ancien serrurier, demeurant à Figeac, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur André GÉNIES, sus-nommé, en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et Monsieur Henri GÉNIES, subrogé-tuteur, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit mineur en date du dix-sept novembre mil neuf cent vingt-deux, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix du 14^e arrondissement, à Paris, enregistré;

2^e de Monsieur Henri DELBOS, ouvrier, demeurant à Penchot (Aveyron), pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Emile-Jean-Paul GÉNIES, sus-nommé, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit mineur en date du neuf mai mil neuf cent vingt-deux, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Decazeville (Aveyron), enregistré;

3^e de Monsieur Charles LACAM, receveur-buraliste, à Figeac, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Odette CABRIDENS, sus-nommée, en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre elle et Monsieur Henri GÉNIES, subrogé-tuteur, fonction à laquelle ledit Monsieur LACAM a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, en date du vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt-deux, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du 15^e arrondissement, à Paris, enregistré;

N'ayant pas d'avoué constitué. Il sera procédé, le DOUZE JAN-

VIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de Justice, boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVETRE, juge suppléant audit tribunal, commis à cet effet, ou à son défaut, devant Monsieur le Président du tribunal civil de Figeac, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des mariés GÉNIES Jean et Thérèse LACAM, en leur vivant demeurant à Planioles, ainsi que de la communauté ayant existé entre eux.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

IMMEUBLES

situés sur la commune de Planioles

Le premier lot comprend: 1^{er} une terre, dite « Malmont », d'une contenance de onze ares, dix centiares, première classe, d'un revenu de six francs, soixante-six centimes, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Planioles sous le numéro 202, de la section A; 2^e une maison, dont le sol paraît être porté sous le numéro 203 des mêmes section et commune; 3^e un jardin, de contenance de quatre-vingt-seize ares, deuxième et première classe,

pour un revenu de quatre-vingt-seize centimes, paraissant porté sous le numéro 204, des mêmes commune et section; 4^e un four et pâtis, paraissant portés au numéro 207, des mêmes commune et section A; 5^e une terre, de contenance de huit ares, cinquante centiares, première classe, d'un revenu de cinq francs, dix centimes, paraissant portée au numéro 220, des mêmes commune et section, confrontant à Labouyges, chemin public, chemin de Camburat à Malmont, Delvern et autres, sur la mise à prix de douze cents francs, 1.200 fr. ci.

Le deuxième lot comprend: 1^{er} une terre, de contenance de neuf ares, soixante centiares, première classe, d'un revenu de cinq francs, soixante-seize centimes, paraissant portée aux mêmes matrice et section sous le numéro 221; 2^e une autre terre, de contenance de onze ares, vingt centiares, première classe, d'un revenu de six francs, soixante-deux centimes, paraissant portée aux mêmes matrice et section sous le numéro 222, confrontant à enclos GÉNIES, à propriété de Louis GÉNIES, sur la mise à prix de quatre cents francs, 400 fr. ci.

Le troisième lot comprend une pâture, dite « Murat », de contenance de quatorze ares, dix centiares, deuxième et première classe, d'un revenu de quarante-cinq centimes, paraissant portée aux mêmes matrice et section, sous le numéro 346, confrontant à Chartron et à veuve Mazet, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 fr.

Le quatrième lot comprend: un bois, dit « Laporte », de contenance de soixante ares, soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de cinq francs, soixante-seize centimes, paraissant porté à

la matrice cadastrale de la commune de Planioles sous le numéro 160 p. de la section B; une bruyère, d'une contenance de quatorze ares, soixante centiares, deuxième et première classe, pour un revenu de quarante-sept centimes, paraissant portée au numéro 160, de la section B, même commune, tenant à Labouyges et autres, sur la mise à prix de cent cinquante francs, 150 fr. ci.

Le cinquième lot comprend: un immeuble, situé sur la commune de Camburat, paraissant porté aux numéros 1057, 1054, de la section A, deuxième et troisième classe, au lieu dit « Vignes de Jonquières », d'une contenance, pour le numéro 1057, de treize ares, vingt centiares, et pour le numéro 1054, de neuf ares, quatre-vingts centiares, tenant à Labouyges, route de Cardaillac et Fréjaville, sur la mise à prix de deux cents francs, 200 fr. ci.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Planioles et de Camburat; ils seront vendus tels qu'ils se présentent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature, exposés pour parvenir à la re-

vente sur surenchère seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et au cas d'insuffisance en sus de son prix pour ce qui excèdera cette différence.

L'adjudication desdits immeubles aura lieu au jour, lieu et heure sus-énoncés, en cinq lots, composés de la manière ci-dessus indiquée et sur les mises à prix ci-après, savoir:

Le premier lot de douze cents francs, 1.200 fr. ci.

Le deuxième lot de quatre cents francs, ci. 400 fr.

Le troisième lot de deux cents francs, ci. 200 fr.

Le quatrième lot de cent cinquante francs, ci. 150 fr.